

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION  
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE  
du port de Pénerf à DAMGAN**

DE-SEPEL2025-18

-----

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,

VU l'arrêté du 27 septembre 2024, portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de Pénerf à DAMGAN,

CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,

SUR la proposition du directeur général des services,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

**REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT**

*Usagers désignés par le président du conseil départemental au titre de la plaisance*

Suppléant : M. le Président de l'association des navigateurs du port et de la rivière de Pénerf (ANPRP)  
ou son représentant

**Article 2 :**

Le conseil portuaire est désormais composé comme suit :

**1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE**

Titulaire : Mme JARLIGANT Marie-Odile, conseillère départementale

Suppléant : M. GUIHARD Alain, conseiller départemental

## **2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE**

Titulaires : M. LABESSE Jean-Marie  
M. FLINOIS Claude

Publié en ligne le 17/09/2025

Suppléants : Mme ADAM LEVACON Brigitte  
M. TRICHET Jean-Jacques

## **3 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAMGAN**

Titulaire : M. GRAINZEVELLES Michel  
Suppléant : M. SOLMON François-Robert

## **4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT**

### - membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service eau, ports et espaces littoraux  
Suppléant : Un agent du service eau, ports et espaces littoraux

### - membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : La Direction générale des services – Mairie de Damgan  
Suppléant : L'agent municipal chargé des affaires portuaires – Mairie de Damgan

## **5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT**

### **a) au titre du commerce**

#### - usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Sans objet

#### - usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

### **b) au titre de la pêche**

#### - usagers désignés par le comité départemental des pêches ou le comité régional

conchylicole

Titulaires : M. MESNARD Jean-Marc  
M. MONTFORT Yann  
M. NICOLAZO Frédéric

Suppléant : Néant

Publié en ligne le 17/09/2025

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. DORSO Christophe  
M. GLAUNEC Mickaël

Suppléant : Néant

**c) au titre de la plaisance**

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

Titulaires : M. BRISÉ Gilles  
M. LE BLEVENNEC Jean-Philippe  
M. BON Yann Eric

Suppléants : M. ANGOULVANT Philippe  
M. LEFRANC Louis  
M. LENOIR Claude

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaire : M. le Président de la station SNSM de Damgan ou son représentant

Suppléant : M. le Président de l'association des navigateurs du port et de la rivière de Pénerf (ANPRP) ou son représentant

**Article 3 :**

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur de l'environnement sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le

17 SEP. 2025

Le Président du Conseil départemental

  
David LAPPARTIENT